

2018_CT2_097

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement - Aménagements divers sur Pôles d'échanges

Le 15 mars 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Monnet à Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 9 mars 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUËIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à GERARD Jacky – CORNO Jean-François donne pouvoir à LHEN Hélène – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – LAFON Henri donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BACHI Abbassia – PIZOT Roger donne pouvoir à FREGEAC Olivier – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à AMEN Mireille – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – MERCIER Arnaud – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Aménagement du territoire
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

■ Séance du 15 mars 2018

03_2_14

■ **Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement -
Aménagements divers sur Pôles d'échanges**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 22 Mars 2018

6671

■ Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement - Aménagements divers sur Pôles d'échanges

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis leur mise en exploitation, les pôles d'échanges font l'objet, d'adaptations, d'améliorations ou d'évolutions. Ces aménagements sont les résultantes de mesures d'harmonisations techniques sur les divers matériels qui composent ces équipements. Cela concerne aussi bien les grosses réparations incombant au maître d'ouvrage sur les sites, que des aménagements plus structurels.

Le montant de l'opération d'investissement n° 2017269400, « Aménagements divers sur Pôles d'échanges » inscrite au budget annexe transports, enregistrée dans l'autorisation de programme 172 540 TP du programme 54 de la Métropole s'élevait initialement à 200 000 € HT. Cette dernière était circonscrite à la réalisation des aménagements sur le périmètre de l'ancienne communauté d'agglomération du pays d'Aix.

L'objectif désormais poursuivi est de doter les différents pôles d'échanges livrés d'aménagements complémentaires de type local gardien-salle d'attente, en considérant une exploitation globale au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Aussi, l'autorisation de programme existante doit être révisée à hauteur de 1 600 000 € H.T.

Par conséquent, cette révision, porte le montant de l'opération 2017 269400 à 1 800 000 € H.T.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_097-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération de création de l'opération n° 2017269400.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision de l'opération n° 2017 269400 d'un montant initial de 200 000 € pour un montant de 1 600 000 € H.T, afin de pouvoir réaliser l'ensemble des travaux qui s'avèrent nécessaires au sein des pôles d'échanges métropolitains, durant les prochains exercices ;
- Que par conséquent l'opération n° 2017 269400 s'élèvera à un montant de 1 800 000 € HT ;
- Qu'il convient à cet effet, de prévoir l'inscription des crédits de paiements annuels nécessaires au sein des futurs exercices budgétaires ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la révision du montant de l'opération d'investissement 2017 269400 « Aménagements divers sur les Pôles d'échanges » portant l'opération à un montant total de 1 800 000 € H.T. Cette opération est rattachée au programme 54 Code AP 172 540 TP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018. L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

Mandaté antérieur : 5 781€

CP 2018 : 250 000 € H.T.

CP 2019 : 250 000 € H.T.

CP 2020 : 250 000 € H.T.

CP 2021 : 250 000 € H.T.

CP 2022 : 250 000 € H.T.

CP sur exercices suivants : 544 219 € H.T.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Note complémentaire révision d'opération

Il convient de remplacer la police en noir et italique par les informations demandées.

Territoire : Métropole

Budget : Annexe Transports

Programme, sous-programme et AP : Pôle d'échange Multimodal, PEM Pays d'Aix, AP 172540TP

DGA : Mobilité Déplacements Transports Espace public et Voirie.

Direction : Infrastructures et Equipements de Mobilité

Chargé de projet + coordonnées : C. BOCCIA

N° opération : 2017269400

Libellé du projet d'opération : AMGMT DIVERS SUR POLES D'ECHANGES

Date

Finalité/Objectif de l'investissement porté par l'opération initiale : Le développement des pôles d'échanges sur le territoire métropolitain nécessite un volume récurrent d'aménagements, d'adaptations ou encore d'évolutions justifiant un dimensionnement pluriannuel.

Motiver la nécessité de la révision : initialement cette opération a été créée hors AP/CP sur le territoire du Pays d'Aix. Il convient désormais de la réviser afin de répondre aux besoins du territoire métropolitain.

Contenu précis de l'investissement financé par une révision positive : Etudes et travaux d'aménagement

Contenu précis de l'investissement abandonné par une révision négative : à renseigner sauf si surestimation du coût initial : acquisition immobilière, études, travaux, acquisitions mobilières, subvention versée

Les procédures administratives et foncières de l'opération révisée: sans objet

Les phases de l'opération révisée : sans objet.

Analyse financière de l'opération révisée dont le coût induit de l'investissement : le montant de l'opération d'1,8 M€ propose un volume récurrent de dépenses de l'ordre de 250 k€ annuels pour un ensemble d'équipements à la suite de leur mise en service.

Fiche 2.2 : Fiche de projet de révision d'opération d'investissement

dont	Nature	Fonction	Montant budgétaire
Etudes préalables			50 000,00
Acquisitions foncières			-
Acquisitions de matériel			250 000,00
Maîtrise d'oeuvre			50 000,00
Travaux			1 430 000,00
Frais d'insertion			20 000,00
Total			1 800 000,00

Biens amortissables cocher la case

oui

non

X

Rééchelonnement prévisionnel des recettes budgétaires *emprunt et auto-financement complétés par DFI*

Type	2018	2019	2020	2021	2022	autres
Recettes pour compte de						
Subventions						
FCTVA si TTC						
A la charge de la collect	-	-	-	-	-	-
Emprunt						
Auto-financement						
Total	-	-	-	-	-	-

Détail du plan de financement

Financiers	%	Montant budgétaire
Total		-

Budget de fonctionnement prévisionnel de l'opération selon le régime d'assujettissement à la TVA

	2017	2018	2019	2020	2021	autres exercices
Dépenses	5 781,00					
Recettes						

Validation projet révision d'opération d'investissement

Fiche reçue Direction des Finances, le

Transmise pour validation, le

Retour de validation, le

Les recettes sont à inscrire à partir de N+1 voire N+2 pour le FCTVA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_097-DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures -
Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement - Aménagements divers
sur Pôles d'échanges**

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 23 MARS 2018